

## AIDE ENFANTS DE PERSONNES ALCOOLIQUES

---

Par Profil supprimé Postée le 11/04/2018 17:36

Bonjour,

Je vous écris pour vous demander conseil concernant la situation que vit mon petit frère. Il est âgé de 13 ans et vit actuellement avec nos deux parents. Je suis une jeune femme âgée de 21 ans et habite dorénavant à l'étranger.

Il se trouve que mon papa est alcoolique et cela depuis des années. Il y a des semaines où sa consommation d'alcool est très stable. Cela signifie qu'il peut se restreindre à une consommation moyenne. Or, lorsque survient un problème personnel lié au couple, aux enfants, à la santé, cela remet en question sa consommation d'alcool.

Depuis plusieurs mois, son addiction a eu une influence sur ma maman, qui a commencé à reproduire ce schéma. L'alcool est devenu un refuge lors de problématiques, notamment lors de crises conjugales. Et lorsqu'il y en a, l'alcool est aussi invité... (métaphore) Cette consommation extrême entraîne des comportements violents, à la fois verbaux et quelque fois physiques.

Lors de ces moments, il n'y a personne de responsable pour s'occuper de mon frère. L'alcoolisme a un réel impact négatif sur son quotidien, sa construction personnelle, son éducation.

Ma maman a entamé les démarches pour se faire aider. Concernant mon papa, ce n'est pas la même chose...

C'est pourquoi mon frère s'est confié à moi : il a besoin d'aide.

Je m'adresse à vous pour connaître les démarches à entreprendre s'il désire quitter son domicile momentanément, qu'il soit protégé de tout cela (notamment lorsque la famille proche ne se trouve pas à proximité). Quelle aide existe-il pour les proches de personnes addictes à l'alcool?

A l'avance, je vous remercie.

Cordialement,  
Heleo

---

### Mise en ligne le 12/04/2018

Bonjour,

Vous nous contactez afin d'aider votre petit frère qui vit dans des conditions difficiles. Vos parents présentent tous deux des problèmes d'alcoolisme qui ont une répercussion directe sur le bien-être familial et ainsi celui de votre frère. Vous nous demandez quelles sont les façons de le protéger.

Vous nous décrivez une situation difficile à gérer, d'autant plus que vous habitez loin de votre famille.

Nous entendons la souffrance dans laquelle semble visiblement se trouver vos parents et surtout votre frère.

Comme vous nous le dites, votre maman semble s'être saisi d'une aide, à contrario de votre père. En ce qui concerne votre frère, nous comprenons bien qu'il soit plus difficile pour lui de trouver des personnes qui vont pouvoir l'écouter, le soutenir et le protéger.

Nous avons conscience des répercussions que peut avoir ce contexte familial sur le développement et l'équilibre psychique de votre frère qui se trouve à un âge où les émotions sont, en temps normal, déjà dures à gérer.

De ce fait, nous vous conseillons de parler de cette situation à une assistante sociale qui pourra, si c'est ce que vous souhaitez, mettre en place un suivi socio-éducatif (avec un éducateur) avec éventuellement la possibilité que votre frère soit hébergé en famille d'accueil ou en foyer, pour un laps de temps qui sera déterminé en fonction de l'évolution de la situation familiale. Nous sommes conscients que cette décision est loin d'être facile à prendre car elle engage beaucoup de conséquences mais si votre frère et/ou vous-même, en faites la demande, il semble bon de vous écouter et d'aller dans ce sens. Il est en effet important de penser à la protection de votre frère, d'autant plus, qu'aucune personne responsable de lui ne semble sans soucier.

Il paraît aussi nécessaire que votre frère bénéficie d'un soutien psychologique.

Sachez à cet effet, qu'il a la possibilité de joindre par téléphone le « fil santé jeunes ». Il s'agit d'une ligne d'écoute dédiée aux jeunes qui vivent des situations difficiles et qui ont besoin de soutien et de conseils. Vous trouverez ci-joint les coordonnées de leur site internet. Il s'agit d'un service anonyme et gratuit pour les jeunes de 12 à 25 ans, joignable au 0800235236, tous les jours de 9h à 23h.

N'ayant pas d'informations en ce qui concerne son lieu de résidence, nous ne pouvons pas vous orienter de manière précise. Toutes fois, nous vous encourageons à nous joindre soit par téléphone au 0800231313, tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit, soit par Chat via notre site internet [www.alcool-info-service.fr](http://www.alcool-info-service.fr), tous les jours de 14h à minuit. Nous pourrions ainsi mieux vous diriger et vous expliquer les différentes possibilités de prise en charge qu'il existe.

Sachez toutes fois qu'il se trouve dans chaque département des CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Ce sont des structures de soins spécialisés dans la prise en charge des dépendances recevant les usagers mais également leur entourage. Les consultations y sont gratuites et confidentielles et sont gérées par une équipe pluridisciplinaire (psychologue, médecins, psychiatres, ...).

Vous trouverez leurs coordonnées sur notre site internet via la rubrique « adresses utiles ».

Bien à vous

---

**En savoir plus :**

- Adresses utiles du site Alcool info service
- Fil santé jeunes